

Suite et fin de la *Réponse à Calixte*, suite aux réponses sédéplénistes de *La Question...*

par Le disciple pénitent



J'ai fait une petite réponse au blogue « **LA QUESTION** », réponse qui clôt le débat pour ma part :

Bonjour,

Je n'ai pas le temps de répondre longuement à votre dernière réponse extrêmement décevante. Je ferai juste quelques constats pour mettre fin à ce dialogue de sourds :

Je vois que vous vous moquez des avis de Pie IX et de Léon XIII sur les falsifications historiques contre les Pontifes. Je vois que vous vous moquez de « *Pastor aeternus* » qui dit que le Siècle Apostolique est toujours resté sans tache (en matière de Foi). Vous devriez mieux vous renseigner sur Honorius. Adrien II a condamné les Grecs qui ont anathémisé Honorius. Ils avaient supprimé Honorius des dyptiques, les Papes ne l'ont jamais fait, il est toujours resté dans les dyptiques de Rome. Les lettres de Léon II sont fictives, et faites par l'hérétique monothélite Théodore. Et puis s'il n'y avait qu'Honorius dans votre document sur les sois-disant papes hérétiques... Encore une fois, lisez le livre de l'abbé Constant avant de ressortir vos erreurs ► **Mauvaise foi**

Je vois que vous vous moquez du droit canon et de la Bulle de Paul IV qui n'est évidemment pas caduque... Vous confondez hérétique et excommunié... L'hérétique sort de l'Église *ipso facto* et revient dans l'Église *ipso facto* par sa conversion. On ne peut lever l'excommunication d'un hérétique par une déclaration s'il n'est pas sincèrement converti... On se demande quelle est votre logique... L'excommunié l'est par une déclaration et revient dans l'Église par une déclaration (comme celle disant que l'excommunié ne l'est plus durant l'élection au Souverain Pontificat). L'hérétique perd son office : le cardinal hérétique n'est plus cardinal, comment pourrait-il voter. Le cardinal excommunié qui ne s'est pas détaché de la Foi garde son office et peut voter. ► **Mauvaise foi**

Vous continuez à vouloir faire dire à Saint Robert Bellarmin que le pape hérétique reste pape... Saint Robert Bellarmin se pose la question : comment pouvons-nous éviter notre propre tête si le pape hérétique reste pape ? C'est une question voulant montrer l'absurdité de la thèse de Cajetan. Vous tronquez les citations de Saint Robert Bellarmin pour lui faire dire ce que vous voulez. Saint Robert Bellarmin rejette à la fin de son étude l'hypothèse selon laquelle le Pape hérétique reste Pape, après les avoir toutes étudiées. Et nous ne déposons pas le « Pape » par un concile, mais nous le déclarons déchu du Pontificat en sa qualité d'hérétique, ce qui nous permet de ne pas lui obéir et de ne rien reconnaître de sa part (élévations, excommunications etc...) (voir plus bas citation de Saint Alphonse de Liguori) ► **Mauvaise foi**

Vous croyez toujours que l'on juge un Pape alors que nous vous disons que nous jugeons un pape hérétique, qui n'est pas légitimement élu : ils sont antipapes de droit divin, *ipso facto*. S'ils étaient vraiment Papes ils seraient infaillibles dans leur enseignement sur la foi et les mœurs. Infaillibles dans la doctrine comme le dit Mgr Pie. ► **Mauvaise foi.**

Vous persistez à ne pas reconnaître l'hérésie moderniste qui dure depuis de si longues années... Mgr Lefebvre sait très bien ce que ça implique que de participer activement à des cultes non-catholiques de façon pertinace. Il cite lui-même ceci (cité dans « Nos rapports avec Rome » de l'abbé Pivert page 230) : Canon 1258 paragraphe 1 :

« Il est absolument interdit aux fidèles d'assister ou de prendre part activement aux cultes des non-catholiques de quelque manière que ce soit. »

Commentaire de R. Naz, approuvé de la doctrine de l'Église :

« La participation est active et formelle quand un Catholique participe à un culte hétérodoxe, c'est-à-dire non-catholique, avec l'intention d'honorer Dieu par ce moyen, à la manière des non-Catholiques. [...] Une telle participation est interdite, sous n'importe quelle forme parce qu'elle implique profession d'une fausse religion et par conséquent le reniement de la Foi Catholique. Ceux qui participent ainsi activement et formellement au culte des non-catholiques, sont présumés adhérer aux croyances de ces derniers. C'est pourquoi le canon 2316 les déclare suspects d'hérésie et s'ils persévèrent ils sont considérés comme réellement hérétiques »

Ils persévèrent : Assise I, Assise II, Assise III, sans compter les participations en dehors d'Assise... ► **Mauvaise foi**

Concernant Mgr Thuc, il ne savait pas ce qu'allait faire Clemente Dominguez et il s'est positionné contre ce dernier en voyant ses œuvres.... Celui qui a ordonné Luther ne savait pas ce qu'il allait faire non plus... De plus, il n'est pas certain que Mgr Thuc ait émis des propos progressistes à Vatican II, ce n'est pas en accord avec le témoignage du Père Barbara qui l'a connu au Concile et qui dit que **sa foi était orthodoxe**.

(lire ici : <http://www.traditionalmass.org/articles/article.php?id=58&catname=13>)

C'est plus en accord avec ce qu'il a fait ensuite car il s'est opposé au Concile qui avait une tendance progressiste. Il aurait dû être d'accord avec s'il l'était aussi... Aussi, sur les sacrements, vous confondez illégitimité et validité. Même Mgr Williamson reconnaît les sacres. ► **Mauvaise foi**

Et pour répondre à votre question, la vacance n'a pas été déclarée en 1965 car Vatican II était tout frais, on ne pouvait encore pleinement en goûter les mauvais fruits, maintenant on les voit. Certains y ont goûtés, y goutent, et se damnent à cause de cela.

Vous continuez à confondre impeccabilité et infaillibilité. Oui dans l'Église il y a des hommes qui pèchent. Mais l'Église unie au Pape et le Pape ne peuvent enseigner l'erreur à toute l'Église ► **Mauvaise Foi**

Concernant Mgr Lefebvre, il se plaça officiellement contre le sédévacantisme lorsqu'il avait l'intention de convertir Jean Paul II par l'expérience de la tradition. Des années de discussions dogmatiques eurent lieu, où Mgr Lefebvre montra l'incompatibilité entre le modernisme et la doctrine Catholique. Il fut très déçu, surtout lors d'Assise, ce qui le poussa à sacrer sans l'accord de Rome, donc illégitimement dans son optique, et fut « excommunié » (tout comme Mgr Thuc). Il fut très dur en 1987 contre l'église conciliaire. Il parla d'anti-christs, d'apostasie, dit que ce n'est plus l'Église etc...

Après peut être qu'il n'a pas poussé son juste constat jusqu'à ne pas reconnaître le Pape, car il ne voyait pas d'issue à la crise sans le maintien des cardinaux. Il n'a pas voulu s'en remettre à Dieu seul. Ce que

vous citez de lui à la fin, vous dites que cela a été dit peu de temps avant sa mort, en 1991, et vous nous donnez la source « *Credimus Caritati* ». J'y suis allé, ils disent aussi que cela a été dit peu de temps avant sa mort, mais ils ne donnent pas la date de 1991 comme vous, je trouve cela étrange. Je souhaiterais avoir plus d'informations sur cela.

Mais vous savez, humainement tout est perdu, et les châtements arriveront un jour ou l'autre sur cette société corrompue, et tout sera rétabli, à moins que nous soyons déjà à la fin du monde, ce que je ne crois pas.

Vous citez : « *Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre l'Église* » (Matthieu XVI, 18).

En effet, c'est bien pour cela que l'on croit que l'Église n'est plus l'Église. Car si l'église conciliaire est vraiment l'Église, en effet les portes de l'enfer (les hérésies) prévaudraient contre elle. Mais l'Église reste pure de toute hérésie car elle éjecte de son corps tout hérétique *ipso facto*. De plus le Pape a la primauté sur toute l'Église. Si le Pape prend part à l'hérésie, cela veut dire que les portes de l'enfer prévalent sur l'Église. C'est impossible comme le dit Saint Alphonse de Liguori :

« Il est évident que si les portes de l'enfer prévalaient contre la Pierre sur laquelle l'Église est bâtie, elles prévaudraient aussi contre l'Église elle-même... Il est hors de doute que si un Pape était hérétique déclaré (manifeste), comme le serait celui qui définirait publiquement une doctrine opposée à la loi divine, il pourrait, non pas être déposé par un Concile, mais être déclaré (déjà) déchu du Pontificat en sa qualité d'hérétique. »

(Saint Alphonse de Liguori, œuvres complètes t9 p. 232, 262 in Grand Catalogue, Abbé Zins)

Voilà, je vous laisse, vous pouvez continuer à dire ces choses contre la Foi et absurdes :

- L'Église unie au Pape enseigne l'erreur (alors que le Saint-esprit est sensé la prémunir de cela) ;
- Le Pape enseigne l'erreur (alors que le Saint-Esprit est sensé le prémunir de cela) ;
- L'Église doit retourner à la Tradition (alors que l'Église sans la Tradition n'est pas l'Église) ;
- « *Très Saint Père, vous êtes un antichrist !* » ;
- Il faut convertir le pape ;
- etc... etc... etc...

Je vous souhaite de joyeux blasphèmes contre le Saint-Esprit, apparemment ça vous plaît bien...